



Pas d'industrie, pas d'avenir ?

Le Conseil d'analyse économique appelle à un renouvellement de la politique industrielle

Dans un contexte de faible croissance, de chômage élevé, de finances publiques déséquilibrées et de déficit extérieur persistant, on observe le retour d'un discours volontariste sur la politique industrielle, voire en France d'une intervention directe sur ce secteur. Pourtant, il est de plus en plus difficile de cerner l'activité industrielle : certains services n'ont rien à envier à l'industrie en termes de processus de production, de contenu en R&D ou de gains de productivité, tandis que les biens industriels eux-mêmes tendent à se « tertiariser ». Il importe donc, pour les auteurs de cette nouvelle *Note du CAE*, **Lionel Fontagné**, **Pierre Mohnen** et **Guntram Wolff**, de repenser à la fois l'objet de la politique industrielle et ses méthodes.

Une frontière entre industrie et services devenue floue

Qu'est-ce que l'industrie ? Les mesures statistiques traditionnelles ne sont plus en phase avec la réalité industrielle actuelle, notamment parce que de nombreuses entreprises de l'industrie manufacturière produisent également des services tandis que les services commercialisés ont souvent un fort contenu en produits industriels. Par ailleurs, une partie des entreprises de services, en particulier celles liées aux technologies de l'information, comme les centres de données, se caractérisent par une création de valeur ajoutée importante, fondée sur des économies d'échelle et des gains de productivité. Enfin, certaines entreprises du commerce de gros sont en réalité des entreprises industrielles qui conçoivent leurs produits et organisent leur production en fractionnant leur chaîne de valeur au niveau international.

Privilégier la propriété intellectuelle plutôt que la dimension physique des activités

En tenant compte des nouvelles formes d'organisation industrielle, en privilégiant la notion de propriété intellectuelle plutôt que la dimension physique des objets produits et en intégrant la production « industrielle » de certains services, l'industrie change de nature et ne fait plus qu'une avec les services. De plus, l'industrie se concentre de plus en plus dans des pôles de croissance d'activités à haute valeur ajoutée et fortes externalités, déversant de hauts revenus sur l'économie. Ces différents éléments invitent à réviser la grille de lecture de la désindustrialisation : le recul relatif de l'industrie est d'abord le résultat de l'évolution de la productivité par rapport aux secteurs des services et de la déformation du budget des ménages. Mais certains services se détachent comme des vecteurs puissants de gains de productivité, à l'image de l'industrie.

Pour une puissance publique intégrant les services à haute-valeur ajoutée

Cette vision réactualisée de l'industrie appelle une approche elle aussi renouvelée de la politique industrielle. L'intervention de l'État doit s'inscrire au-delà de l'opposition entre les politiques horizontales visant à créer un environnement économique favorable et les politiques verticales soutenant des secteurs particuliers, que l'État croit identifier comme porteurs. Au-delà de l'investissement dans la formation et du soutien à la recherche et développement, il convient surtout de corriger par l'action publique les échecs de coordination et de marché qui peuvent entraver un développement harmonieux de l'industrie au sens large, c'est-à-dire intégrant les services à haute valeur ajoutée. Pour favoriser les restructurations et le dynamisme technologique, les politiques de *clusters* ou les financements publics de projets innovants peuvent être le bon niveau d'intervention publique. Mais il convient aussi de prendre en compte l'économie politique de ces interventions et les risques de capture par les entreprises bénéficiaires de ces aides.

Six recommandations du CAE pour renouveler la politique industrielle

Recommandation 1. Repenser l'industrie et ne plus l'assimiler à la production de biens.

Adapter le discours politique à favoriser les restructurations et le dynamisme technologique. Repenser les politiques de compétitivité en les focalisant sur la productivité et l'innovation dans les domaines à haute valeur ajoutée. Réduire en conséquence le périmètre des pôles de compétitivité et le recentrer sur les secteurs à haute valeur ajoutée.

Recommandation 2. Investir dans la formation et favoriser la mobilité des ressources qui pourront s'agglomérer dans des pôles de croissance.

Le réexamen de la législation sur les faillites va dans le même sens : augmenter la « fluidité » de l'économie française.

Recommandation 3. Il est souhaitable que l'État favorise les investissements en recherche et développement via le crédit d'impôt-recherche, les mécanismes d'aide directe comme l'ANVAR, le capital-risque ou les relais technologiques.

Recommandation 4. Viser un juste milieu entre les besoins de protection de la propriété intellectuelle pour stimuler l'innovation et le partage maximal des connaissances qui pourraient être à la source des progrès technologiques futurs.

Au niveau européen, lutter contre l'utilisation des brevets comme arme stratégique, telle que l'utilisation abusive d'enchevêtrements de brevets (« *patent thickets* ») ou la fragmentation des brevets, et promouvoir des critères stricts de brevetabilité empêchant autant que possible d'accorder des droits de monopole à des brevets de faible qualité.

Recommandation 5. Combiner capital-risque privé et financements publics des projets.

Éviter les prises de participations publiques au capital d'entreprises à chaque fois qu'un échec de marché en termes de financement n'est pas avéré.

Recommandation 6. La politique industrielle doit impérativement s'inscrire dans une gouvernance stricte permettant en particulier de stopper des projets.

Retrouvez les *Notes du CAE* sur www.cae-eco.fr

À propos du Conseil d'analyse économique

Placé auprès du Premier ministre, le Conseil d'analyse économique a pour mission d'« éclairer, par la confrontation des points de vue et des analyses, les choix du gouvernement en matière économique ». Il est composé d'économistes universitaires et de chercheurs reconnus et réalise en toute indépendance ses travaux qu'il rend publics. Les opinions exprimées dans les Notes du CAE sont celles de leurs auteurs et n'engagent ni le Conseil, ni le président délégué, ni bien entendu le Premier ministre.

Contact Presse

Christine CARL

01 42 75 77 47

Suivez le CAE sur  @CAEinfo

christine.carl@pm.gouv.fr

Courriel itinérant : c.carl@orange.fr